

Rapport financier - exercice 2025 – MJC de Sainte-Foy

Assemblée générale du 13 juin 2026

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers adhérents,

La nouvelle nomenclature des comptes a été mise en œuvre sur cet exercice 2025. Il y a quelques mouvements quant au « emplacements » des lignes comptables. Ainsi, les produits et charges qui étaient considérés comme exceptionnels, remontent dans le champ de l'« exploitation ».

Nous avons clôturé l'exercice 2025 avec un compte de résultat qui se chiffre à **872 191 €** et **1 137 925 €** en intégrant les aides indirectes (valorisation du bénévolat et apports en nature de la Ville, locaux + fluides). Nous avons un déficit de **34 245 €**, quasi conforme à notre prévisionnel.

- Les **charges de fonctionnement** sont légèrement à la hausse, de 3,80 % (+4 830 €). Nous continuons de réduire au maximum nos charges, en privilégiant au notre groupement d'achat Apogées.

- Les **charges de personnel** sont contenues (+3 311 €). Ceci, malgré la hausse conventionnelle des deux valeurs de points.

- Les **produits** et adhésions sont légèrement inférieurs à nos prévisions. Les subventions de nos financeurs sont légèrement plus hautes du fait que nous réinjectons sur cette exercice une partie de la subvention de la Métropole, non utilisée en 2024. Quant aux produits financiers, ils sont en diminution du fait de la baisse des taux d'intérêts et des placements en baisse.

Pour ce qui concerne notre **bilan**, Le déficit 2025 fait passer nos fonds associatifs et réserves de **213 692 €** à **178 408 €**. Nous augmentons les provisions pour risques et retraites de **285 322 €** à **291 534 €**. Un effort à continuer car nous aurons des primes de départs à la retraite importantes dans les années à venir.

Sur les 10 dernières années (2016 à 2025), nous avons diminué l'ensemble de nos fonds associatifs, réserves et provisions de **1 005 668 €** à **469 942 €**, soit plus de la moitié. Même si les disponibilités, liées aux paiements des cotisations, dès le début de la saison, permettent d'avoir une bonne trésorerie, la réduction drastique des fonds propres, réserves et provisions n'augure pas un avenir serein en cas d'évènements importants (baisse forte des adhérents, pandémie...).

Le **Budget Prévisionnel 2026** ne peut malheureusement pas être présenté à l'Assemblée Générale en équilibre. Nous prévoyons donc un nouvel exercice déficitaire de **40 247 €**. Nous avons, pour la troisième année consécutive une hausse conventionnelle des salaires. De plus, depuis mars 2026, nous devons payer la taxe d'apprentissage qui n'était pas prélevée pour les associations. Nous devons donc trouver, sur les prochaines saisons, un regain d'activités engendrant des marges suffisantes et un soutien affirmé des institutions publiques. En effet, la part de l'ensemble des subventions, en numéraire, ne représente que 27 % des recettes.

La MJC est également dans l'obligation de revoir sa politique tarifaire et de diminuer les réductions dont pouvaient bénéficier certains publics. De plus, nous serons tenus d'augmenter les participations à nos activités régulières à hauteur de l'inflation prévu en 2026, soit 3%.

Vous trouverez en complément de ce rapport financier tout le détail des chiffres ainsi que différents graphes synthétiques.

Pour terminer, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat déficitaire 2025 dans la ligne « report à nouveau » au Passif du Bilan. Merci pour votre attention.

Pour le Conseil d'Administration,
Christine CREVEAUX, Trésorière